

Sur les dangers qui nous menacent...

Extrait de Philippe Meirieu, *Nous mettrons nos enfants à l'École publique*, Mille et une nuits, Paris, 2005.

« Et, puisque le droit finit toujours par s'aligner sur le fait, il n'est pas impossible que nous adoptions, à plus ou moins long terme, la formule du " chèque éducation ". D'abord proposée par des libéraux comme Alain Madelin, elle n'existe plus aujourd'hui que dans le programme des partis d'extrême droite. Mais l'idée n'en fait pas moins son chemin. Idée fort astucieuse, d'ailleurs ! Elle part du constat que les parents qui scolarisent leurs enfants dans l'enseignement privé payent deux fois leur éducation : une première fois par leurs impôts, une deuxième fois par la scolarité qu'ils déboursent. Il y a là une injustice à laquelle on veut absolument mettre fin : le budget de l'Éducation nationale est donc divisé en autant de parts qu'il y a d'enfants scolarisables dans le pays. Chaque famille reçoit, pour chaque enfant, un chèque correspondant au coût de celui-ci et va remettre ce chèque à l'établissement de son choix. Ce dernier, totalement libre de sa politique de recrutement, accepte les élèves qu'il veut et encaisse les sommes correspondantes... On peut, évidemment, imaginer plusieurs variantes, plus ou moins radicales : du maintien du recrutement et de la prise en charge des personnels par l'État, qui limite le chèque éducation aux frais de fonctionnement, jusqu'à l'abandon complet de toute prérogative de l'institution et à la privatisation totale des établissements qui deviendraient libres d'embaucher ou de débaucher qui ils veulent en fonction de leurs ressources...

Gageons d'ailleurs qu'une présentation habile de cette formule serait loin de révolter la majorité de nos concitoyens. On pourrait leur faire valoir, en effet, qu'elle met toutes les familles sur un pied d'égalité, supprime les passe-droits au profit d'une clarté de fonctionnement somme toute bénéfique, remplace le marché noir qui ne profite qu'aux initiés par un marché ouvert dont les règles seraient très rapidement lisibles par tous et, même, est capable de faire redémarrer l'ascenseur social en permettant aux enfants vraiment méritants d'accéder aux meilleures écoles... Il n'est pas certain que nos concitoyens ne soient pas sensibles à de tels arguments et il est même possible que ces derniers retiennent l'attention, tout à la fois, des partisans de l'enseignement privé et de

ceux de la méritocratie républicaine, des familles de la haute bourgeoisie comme de celles des milieux modestes...

Il faut donc, pour éclairer nos choix d'avenir, développer le scénario jusqu'au bout. Que va-t-il se produire, en fait, si le chèque éducation, ou une formule équivalente, est adopté ? Inévitablement les " bons établissements " vont se trouver submergés de demandes. Ils mettront donc en place une sélection draconienne. Il faudra, pour y accéder, disposer d'un " très bon niveau ", voire d'atouts supplémentaires qui pourraient très vite devenir des conditions d'admission : stage linguistique à l'étranger, maîtrise de l'informatique, pratique d'un instrument de musique, engagement à prendre des leçons particulières, etc. La préparation à l'entrée en seconde va commencer très tôt et, par effet répercussions successives, arriver inmanquablement jusqu'au cours préparatoire. On verra donc fleurir les examens d'entrée en primaire qui rejeteront des " bonnes écoles " les enfants mal latéralisés ou ceux qui n'auront pas bénéficié d'un pré-apprentissage de la lecture efficace. Partout la concurrence sauvage fera rage, comme dans le sport professionnel et avec les mêmes dérives : le sponsoring, le dopage, l'effondrement d'individus qu'on aura poussé inconsidérément au-delà de leurs limites. On regagnera peut-être un tout petit peu en mixité sociale – quelques enfants de familles modestes réussissant à s'infiltrer dans les bastions de l'élite – mais on perdra infiniment en mixité culturelle, en apprentissage du vivre ensemble, en formation à une citoyenneté solidaire. »